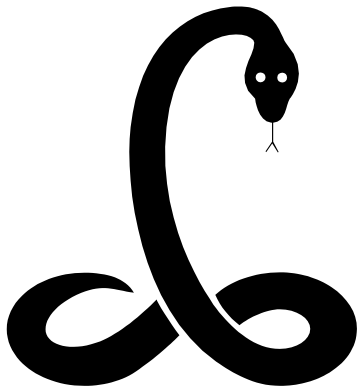
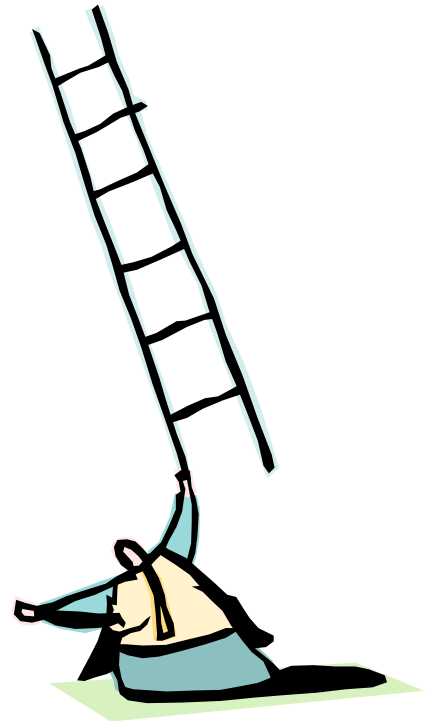


**Tout ce qu'il faut pour méditer chez vous
après la session**



**Des chiffres
qui parlent et
qui poussent
à l'action!**



**Un résumé et des sources
du matériel utilisé en atelier
octobre 2006**

Des chiffres qui parlent ... et qui poussent à l'action

Dans la formation *Serpents et échelles*, le travail d'atelier consistait à séparer les affirmations vraies des fausses. Ce cahier présente un résumé des informations vérifiables. Nous vous encourageons à les partager largement dans votre milieu.

Informations de l'atelier *Le Visage de la pauvreté* (*Qui perd?*)

- En Outaouais, 20% des gens vivent sous le seuil de faible revenu.
Source : Table de concertation sur la faim de l'Outaouais,
Résumé du Colloque «Vers un jour sans faim», 2003

Sur l'indexation et son importance :

- En 1964, un pain tranché coûtait 27¢, alors qu'en 2003, ce même pain coûte 1,63\$ (soit 6 fois plus cher!). Un litre de lait coûtait 23¢, alors qu'en 2003, ce même litre de lait coûte 1,66\$ (soit 7 fois plus cher!).

Source : La Presse, xx

- Depuis l'adoption de la Loi 112, le coût de la vie a augmenté de **10,1%**. Plus précisément, le taux annuel d'inflation au Québec depuis l'adoption de la loi est de : 2003 : 2,8%; 2004 : 2%; 2005 : 2,8% et (de toute évidence) 2006 : 2,5 %.
Sources : Hydro-Québec, *Rapport annuel 2005*
et Statistiques Canada
- Le taux d'inflation depuis l'adoption de la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* tourne autour de **10,1%** :
 - En 2002, le salaire minimum était 7,20\$. Aujourd'hui, il est de 7,75\$, soit une augmentation de 7,9%, donc moins que le coût de la vie. Les petits travailleursEUSES s'appauvrissent en travaillant.

Source : La Presse, 29-04-05
et le Conseil national du bien-être social,
Des travailleurs à temps plein encore sous le seuil de pauvreté, 03-05-04

- En octobre 2004, 132,000 Québécois et Québécoises occupaient un poste payé au salaire minimum. 62% de ces personnes étaient des femmes; 55% étaient âgées de 24 ans et moins. Toutes ces personnes sont aujourd'hui plus pauvres qu'au moment de l'adoption de la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

Gouvernement du Québec,
*Bilan de la première année du Plan d'action gouvernemental
en matière de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*,
juin 2005

- Au moment de l'adoption de la Loi 112, un billet d'autobus (adulte) de la STO coûtait 2,10\$. Aujourd'hui, il en coûte 2,40\$. Ceci représente une augmentation de plus de 14%.

Source : Services des finances, STO

- Depuis le dépôt du plan d'action en matière de lutte à la pauvreté, les frais de garderie sont passés de 5 \$ à 7\$ par jour, soit une augmentation d'environ 35%.
- Depuis l'adoption de la Loi 112, Hydro-Québec a augmenté le tarif d'électricité de 16,7%, ce qui est nettement supérieur aux taux d'inflation enregistrés ces dernières années, et mais pas mal plus que les augmentations aux prestataires d'aide sociale ou aux petits travailleurs-EUSES...

Source : La Presse, 27 février 2008.

Pendant ce temps, coupures et non-indexation à l'aide sociale :

- En 1993, une Québécoise seule et apte au travail recevait une prestation maximale d'aide sociale de 7,898\$. En 2005, soit trois ans après l'adoption de la Loi 112, la même personne recevait une prestation maximale de 6,947\$ (soit une baisse réelle de 951\$ ou de 12%). Les dollars sont constants (2005).

Source : Conseil national du bien-être, *Revenus de Bien-être*, révisé 2005

- En 1994, un parent québécois seul avec un enfant recevait une prestation maximale d'aide sociale de 16,345\$. En 2005 trois ans après l'adoption de la Loi 112, la même personne recevait une prestation maximale de 15,395\$ (soit une baisse réelle de 950\$ ou de 8%). Cette diminution en argent réel ne couvre pas la perte du pouvoir d'achat, qui est près de 10% depuis quatre ans.

Source : Conseil national du bien-être, *Revenus de Bien-être*, révisé 2005

- Les deux tiers des prestataires de l'aide sociale n'ont droit qu'à une demi-indexation de leur prestation.

Source : CRO, communiqué de presse, le xx octobre 2005

- En 2005, la prestation de base de l'aide sociale pour une personne seule et apte au travail était de 537\$. Elle n'est pas indexée au coût de la vie. Dans le communiqué de presse qui annonce l'indexation partielle, le ministère n'avait même pas le courage de mettre le montant de prestation d'une personne sans contraintes à l'emploi. Augmenté de 1,21%, le nouveau montant se chiffre à 544,51\$ par mois.

Source : Communiqué du MESSF, le 25 novembre 2005

- Ces quelques données sur les coupures et la non-indexation des prestations de l'aide sociale a permis à l'ADDS de Gatineau de conclure qu' « *au cours des 10 dernières années, les prestataires ont perdu l'équivalent d'un mois par année d'aide sociale* »

Source : ADDS, communiqué de presse, 2005.

Quelques données sur le logement et autres aspects de la pauvreté :

- Selon *Centraide Outaouais* «L'Outaouais est la région du Québec où le prix des logements est le plus élevé. Plusieurs ménages ruraux affectent 50% de leurs revenus au logement! Près de la moitié des familles monoparentales dépensent plus de 25% de leurs revenus pour se loger. »
Source : communiqué de Centraide, le 14 juin 2005
- Un an après l'adoption de la Loi 112, soit dès 2003, la crise de logement éclate! La ville de Québec occupait le premier rang des régions métropolitaines comptant le plus faible pourcentage de logements disponibles au Canada (0,3%, c'est-à-dire 3 logements disponibles sur 1000). Gatineau occupait le deuxième rang (0,7%) et Montréal le troisième (0,7%).
Source : FRAPRU,
Le FRAPRU frappe encore, 01-03
- La crise du logement a fait grimper le coût des loyers en Outaouais. En 2002, selon la SCHL, un logement (une chambre à coucher) coûtait 485\$. En 2006, le même logement coûtait 557\$, soit une augmentation de 15% .
Source : Table de concertation sur la faim de l'Outaouais,
Résumé du Colloque «Vers un jour sans faim», 2003
- Au Québec, entre 2003 et 2004 seulement, la fréquentation des banques alimentaires a augmenté de 10%. Et ce, après l'adoption de la loi visant à lutter contre la pauvreté. D'ailleurs, dans 62,5% de ces organismes, le gens dans le besoin ne peuvent recourir plus d'une fois par mois à l'aide de ces banques et plusieurs d'entre elles réduisent également la quantité de nourriture offerte à chaque bénéficiaire afin de desservir un maximum de familles possibles.
Ligue des droits et libertés, *Rapport social 2005*, p. 17.
- Le fait d'avoir un emploi ne met pas toujours les personnes à l'abri de la pauvreté : 26% des personnes célibataires pauvres de moins de 65 ans ont travaillé entre 49 et 52 semaines en 1997.
Source : [www// Combattrelapauvreté](http://www.Combattrelapauvreté.org), 28-11-05
- Le projet de Loi 130 accorde la gratuité des médicaments aux personnes âgées les plus pauvres. Mais les autres prestataires ne l'ont pas encore obtenu, même si c'était une promesse électorale du Parti libéral du Québec.

Informations de l'atelier *C'est une question de quintiles* *Qui gagne?*

- En août 2005, l'ONU a publié un rapport « qui montre du doigt le Canada comme l'un des pays développés où l'écart entre les riches et pauvres croît de façon préoccupante. » Selon Statistiques Canada, le revenu des familles du quintile le plus riche est passé de 113,000\$ à 136,000\$ de 1980 à 2003.

Source :

Sur les salaires...

- Depuis le 1^{er} avril 2008, le salaire de base d'un député fédéral est de 155 400\$ par année. Une partie de ce salaire est non-imposable. La dernière augmentation de 3,1%, jumelée à la forte valeur du dollar canadien, rapproche les députés de la rémunération annuelle de 169 300\$US dont profitent les élus du Congrès américain. Cependant, les élus américains siègent habituellement 40 semaines par année, par rapport à 27 semaines pour les députés canadiens.

Source : *Le Devoir*, 29 février 2008

- Depuis l'adoption de la Loi 112, le salaire de base d'un député provincial est passé de 73,506\$ à 78,886\$, soit une augmentation de 7,3%. Durant la même période, le salaire minimum a augmenté de 7,30\$ à 7,60\$, soit une augmentation de 5,5%.

Source : bureau du député Norm Macmillan, communication avec la TROVEPO, novembre 2005

- En 2002, le salaire d'André Caillé, président d'Hydro-Québec était de 348,398 \$. En 1995, le salaire de Benoît Michel, alors président d'Hydro-Québec, était de 230,000 \$, soit une augmentation de 52% en 7 ans.
- Thierry Vandal a remplacé André Caillé comme PDG d'Hydro-Québec. Son salaire est de 481 000\$ (369 000\$ plus 30% d'une prime annuelle, ce qui donne 481 000\$). En plus de cela, il a négocié quelques nouveautés: Remboursement des frais de représentation, des frais de voyages, de séjours, et de la cotisation à un cercle de gens d'affaires de son choix. Vacances payées de 25 jours ouvrables donc 5 semaines, voiture fournie avec entretien et fonctionnement(essence).

Sources : L'Économie triomphante de l'économie (2002) et
Le Visage dévoilé du pouvoir (2005)
Centre Justice et Foi et le MÉPACQ
Rapport annuel d'Hydro-Québec 2005

Sur les profits :

- Les bénéfices nets de la Banque Royale ont atteint 979 millions \$ pour le trimestre qui s'est terminé le 31 janvier 2005. Il s'agit d'une hausse de 25% par rapport à la même période en 2004.
- La Banque Laurentienne, la plus petite des banques canadiennes, affiche (février 2005) des profits de 17,3 millions \$, soit une hausse de près de 47,8%.
- Les profits de la Banque TD ont atteint 630 millions \$, soit une hausse de 8,2% par rapport au premier trimestre de 2004. La banque attribue cette hausse à la croissance des ventes de produits bancaires aux consommateurs, comme les hypothèques ou les cartes de crédit.

Source : Radio-Canada, 28-02-05

- Hydro-Québec a réalisé un bénéfice net de 314 millions \$ pour le troisième trimestre de 2004. Par rapport à la même période l'année dernière, ses bénéfices sont en hausse de 169 millions \$.

Source : Hydro-Québec, *Rapport annuel*, 2005

Sur le paiement d'impôts....

- L'impôt sur le revenu payé par les familles les plus pauvres dans les années 90 a augmenté de 40%, alors que l'impôt sur le revenu payé par les familles les plus riches n'a augmenté que de 4,7%.

Source : Collectif pour un Québec sans pauvreté,
Faits à connaître sur la pauvreté au Québec, version du 07-09-05

- Depuis 1965, la part d'impôt des individus a augmenté alors que celle des entreprises a diminué. De plus, les entreprises canadiennes paient moins d'impôts sur le revenu et sur la masse salariale que la majorité des pays de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique).

Source : Table de concertation sur la faim de l'Outaouais,
Résumé du Colloque «Vers un jour sans faim», 2003

- André Desmarais, chef de direction chez Power Corp., paie de l'impôt sur 10% de ses revenus qui se chiffrent à plus de 8 millions pour 2004.
- Darren Entwistle, chef de direction chez Telus Corp., paie de l'impôt sur 16% de ses revenus annuels de plus de 5 millions.
- Lucie Lafleur, travailleuse chez Wal-Mart, paie de l'impôt sur 100% de son revenu annuel de 14,105\$.

Source : Centre Justice et foi, Visage dévoilé du pouvoir, 2005

Ils ne sont pas comme nous...

- Une compagnie peut acheter 10 billets de saison pour les matchs des Sénateurs d'Ottawa à 4,660\$ le billet (total de 46,600\$). En effet, cet achat ne coûte rien à la compagnie car elle peut le déduire de ses impôts comme une «dépense d'affaire». Par contre, si une famille veut prendre des vacances dans un camp familial, elle ne peut pas le déduire de ses impôts.....

Source : Revenu Canada

- Les ventes de voitures de luxe et de véhicules utilitaires sports ont augmenté de 20% au cours de la dernière année.

Source : Le Devoir, 05-04-05

Informations de l'atelier *Gouverner, c'est faire des choix* Quelques choix ...

- En juin 2002, le gouvernement péquiste a annoncé son intention d'adopter une «loi-cadre» comme élément de sa « stratégie globale de lutte à la pauvreté » . Alors que la Loi sur le «déficit zéro» du Gouvernement Bouchard était une vraie loi-cadre (le Conseil du trésor validait toute mesure législative afin de s'assurer qu'elle ne contribuait pas à gonfler le déficit gouvernemental), le gouvernement péquiste a choisi de faire de la Loi 112 une coquille vide. La ministre qui en est responsable n'a aucun mot à dire sur l'impact positif ou négatif des mesures introduites par ses collègues ministres sur la pauvreté. On aurait pu choisir une loi-cadre...
- Un bon exemple d'une décision qui appauvrit, malgré la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* : La décision du gouvernement Charest de couper 103 millions \$ de bourses en prêts. Cette décision réduit l'accessibilité aux études post-secondaires pour les étudiants les plus démunis. Par cette décision, l'étudiant le plus pauvre recevra dorénavant 80% de prêts et 20% de bourses. Sur un prêt-bourse de 5000\$, 4700\$ est maintenant versé en prêt et seulement 300\$ en bourse. Pour un étudiant qui recourt à cette aide financière pour obtenir son DEC ou son Bac, l'endettement passe de 13,500\$ à 21,500\$.
Ligue des droits et libertés, Rapport social 2005, p.22
- En 2002, 560,800 Québécois recevaient de l'aide sociale; en 2004, il y en avait 532,200. Alors que le Gouvernement se vante d'avoir réduit le nombre de prestataires d'aide sociale, on note d'un autre côté que les barèmes sont tellement bas que bon nombre de personnes sont forcées de prendre des jobbines, (sinon plusieurs à la fois) mal payées, sans sécurité, et dans des conditions lamentables. S'il y a moins de personnes à l'aide sociale, il n'y a pas moins de pauvreté. D'ailleurs, très succinctement, la Ligue des droits et libertés résume le choix gouvernemental du Plan d'action et de la *Loi québécoise d'aide aux personnes et aux familles* (la réforme de l'aide sociale) : *Le régime d'aide sociale s'est transformé en un programme de gestion de la main-d'œuvre.*
*Source : Ligue des droits et libertés du Québec
Rapport social, 2005*
- La Loi 57 garantit la pleine indexation annuelle de certaines prestations d'aide sociale et l'indexation partielle d'autres. Le gouvernement a donc choisi une approche d'«appauvrissement structurel».
- En campagne électorale, le parti libéral a promis de rétablir la gratuité des médicaments pour les prestataires de l'aide sociale. Or, le projet de Loi 130 sur les médicaments, qui devrait être adopté avant Noël 2005, prévoit la gratuité des médicaments pour les prestataires d'aide sociale et pour les personnes âgées les plus pauvres (supplément garanti partiel). Ne pas respecter un engagement électoral, c'est un choix.

- En plein débat sur la réforme de l'aide sociale (projet de Loi 57), le gouvernement libéral a annoncé des compressions de 150 millions \$ au régime d'aide sociale par voie réglementaire. Entre autres, elles touchaient les jeunes prestataires habitant encore chez leurs parents. C'est ainsi qu'en novembre 2004, le *Front Commun des personnes assistées sociales* a actionné le gouvernement Charest devant les tribunaux pour faire invalider un règlement pénalisant de 100\$ par mois les 20,000 assistés sociaux qui habitent chez leurs parents. Alors que la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* dit explicitement que le Plan d'action doit abolir la pénalité pour partage de logement, le gouvernement a choisi de passer outre...

Un bon et un mauvais choix...

- En décembre 1998, le Comité d'experts de l'ONU chargé de l'application du PIDESC a demandé au Gouvernement du Québec de se conformer à ses obligations en ne permettant pas le versement des prestations d'aide sociale directement aux propriétaires sans le consentement des bénéficiaires. Pourtant, dans la première version du projet de Loi 57 (la nouvelle réforme de l'aide sociale), le gouvernement libéral revient à la charge en déposant une clause permettant aux propriétaires de saisir les chèques d'aide sociale pour garantir le paiement du loyer. Dans la Loi éventuellement adoptée, les propriétaires n'auront plus le droit de saisie : par contre, le gouvernement sollicitera des organismes communautaires pour aider les prestataires à gérer leur budget...

Source : Ligue des droits et libertés,
Le Canada au banc des accusés, 1999
et *Rapport social*, 2005

- En décembre 1998, le Comité de l'ONU chargé de l'application du PIDESC a rappelé au Gouvernement du Québec que ses programmes de «workfare», qui soumettent le droit à l'aide sociale à des mesures d'emploi obligatoire, n'étaient pas conformes à ses obligations internationales. De fait, au sujet du «workfare», la Loi 57 est conforme aux obligations internationales contractées par le Gouvernement du Québec. Pour l'instant, au Québec, le «workfare» n'est plus dans le décor.

Source : Ligue des droits et libertés,
Le Canada au banc des accusés, 1999

Des choix qui plaisent au Conseil du patronat...

- **Concilier la liberté et la justice sociale**, le plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté découlant de la Loi 112, annonce la création du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) qui remplace le Fonds de lutte à la pauvreté par la réinsertion au travail. Alors que le budget du Fonds de lutte à la pauvreté, alimenté par une taxe spéciale sur les entreprises, dépassait les 250 millions \$, le budget du Fonds québécois d'initiatives sociales était de 16,5 millions de \$ en 2004-2005, dont 5 millions \$ en provenance de la Fondation Chagnon.
- « En 2004, le gouvernement a renouvelé une entente financière avec le Club des petits déjeuners afin de lui octroyer un financement pour une période de deux ans (subvention totale de 4M\$). Le Club des petits déjeuners est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat d'amasser des fonds afin de servir des déjeuners dans les écoles en milieu défavorisé.» Walmart est un donateur important au Club.
Gouvernement du Québec,
*Bilan de la première année du Plan d'action gouvernemental
en matière de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale,*
juin 2005
- Au mois d'août 2004, le Gouvernement du Québec a annoncé un investissement de fonds publics à Mont-Tremblant. Il veut en faire «le plus important projet touristique en Amérique du Nord.» Cette injection s'élève à **115,5 millions \$ du trésor québécois.**

Source : Le Devoir, 11-08-04

***Quelques investissements d'argent public
par le Gouvernement du Québec
entre le 26 mai et le 4 novembre 2005***

- **3,5 millions\$** à l'usine Bridgestone-Firestone de Joliette, pour «rester compétitive»
- **1 million\$** à l'entreprise Belt-Tech, Inc., Granby, textiles, «sauver 127 emplois»
- **687,500\$** à Appalaches Lodge Spa Villégiature, Beauce, «création de 20 emplois»
- **862,000\$**, démarrage de 3 entreprises d'optique, Beauce,
- **750,000\$** à General Électrique Canada, Bromont, «création de 100 emplois»
- **1,9 millions \$** en prêt sans intérêt à LISI Aerospace, Montréal
- **2,1 millions \$** en prêt remboursable à la Co. Biscuits Leclerc, Québec, «pour agrandir ses installations à Québec»
- **75 millions \$** à la Co. Pratt et Whitney, Longueuil, pour un projet de recherche et de développement.

Source : Communiqués de presse tirés du site du
Ministère du Développement économique, le 28 novembre 2005.

- Le Conseil du patronat du Québec a proposé en Commission parlementaire de limiter à cinq ans le droit à l'aide sociale... L'idée est à prendre au sérieux : présentement en Colombie –Britannique, la loi dit qu'un citoyen a le droit de retirer de l'aide sociale pour un maximum de 2 ans à tous les 5 ans. La clause n'est pas présentement en vigueur, mais c'est la loi!

Source : Organisation nationale anti-pauvreté (ONAP)
Faits marquants des réformes de l'aide sociale en C-B, 2002

- Depuis l'adoption de la *Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, les budgets des groupes qui défendent les droits des personnes les plus fragilisées de notre société (la défense des locataires, des personnes assistées sociales, des chômeurs-EUSES, des familles monoparentales, des personnes handicapées), n'ont jamais été indexés au coût de la vie. Et ce, même si la majorité des groupes communautaires, notamment dans le PSOC, reçoivent une indexation annuelle de leurs budgets.
- En 2004-2005, le *Front commun des personnes assistées sociales du Québec* a reçu une subvention de **57,450\$** du Gouvernement du Québec (SACA) pour défendre les droits des personnes assistées sociales au Québec, notamment contre l'impact de la Loi 57 (réforme de l'aide sociale). Par ailleurs, la 9^{ème} *Semaine de la mode de Montréal* s'est vue octroyée une subvention de **100,000\$** le 24 octobre 2005, et ce par le nouveau ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Claude Béchard (!)

Sources : Site WEB du SACA et
 Communiqué du ministère du Développement économique,
 24-10-05